



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Trente-neuvième session**

Genève, 20-24 juin 2011

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

Inscription, classement et emballage: divers**Modification de l'instruction d'emballage P404****Communication du Conseil international des associations de la chimie
(ICCA)¹****Rappel**

1. Les matières solides pyrophoriques doivent être emballées conformément à l'instruction d'emballage P404. Contrairement aux matières liquides pyrophoriques, soumises à l'application de l'instruction d'emballage P400, aucun emballage combiné constitué d'emballages intermédiaires en métal et d'emballages intérieurs en verre n'est autorisé pour elles. Comme les matières liquides sont généralement plus dangereuses que les matières solides, l'utilisation d'emballages en verre peut être considérée tout aussi sûre pour les matières solides. En outre, rien ne justifie que les emballages extérieurs 1G et 4G ne soient pas également considérés comme une option pour les matières solides pyrophoriques.

Proposition

2. Il est donc proposé de modifier l'instruction d'emballage P404 1) comme suit, par analogie avec l'instruction d'emballage P400 2), (les modifications apportées sont soulignées):

¹ Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour 2011-2012, adopté par le Comité à sa cinquième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/76, par. 116 et ST/SG/AC.10/38, par. 16).

(1) **Emballages combinés**

Emballages extérieurs: (1A1, 1A2, 1B1, 1B2, 1N1, 1N2, 1H1, 1H2, 1D, 1G, 4A, 4B, 4N, 4C1, 4C2, 4D, 4F, 4G ou 4H2)

Emballages intérieurs: En métal d'une masse ne dépassant pas 15 kg chacun. Les emballages intérieurs doivent être hermétiquement fermés et munis d'un bouchon fileté

ou

Emballages intermédiaires: Bidons hermétiquement fermés en métal

Emballages intérieurs: Récipients en verre, d'une masse nette maximale de 1 kg chacun, et munis d'un bouchon fileté avec joint. Les emballages intérieurs doivent être calés de tous les côtés avec un matériau de rembourrage sec, absorbant et incombustible.

Les emballages extérieurs doivent avoir une masse nette maximale de 125 kg.